

Réunion de rentrée ARCIS - Mercredi 4 septembre 2019 Collège Professeur Marcel Dargent - Lyon 3- à 14h30

Présents: 75 personnes

Ouverture de la séance à 14 h 30

Christine Chapus, Présidente de l'association ouvre la séance et propose l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- Interventions de la délégation académique aux arts et à la culture (Valérie Perrin, Maud Renaud)
- Intervention de Dominique Terry, IA-IPR
- Intervention de Christine Chapus, présidente : annonce des changements à venir concernant le bureau de l'association
- Ouestions diverses
- Présentation individuelle des personnes ne connaissant pas l'association
- Constitution des groupes
- Procédures administratives (adhésion, transport...)
- Questions spécifiques à la création

Remerciements à Madame Valérie Perrin, déléguée académique aux arts et à la culture et Madame Maud Renaud, son adjointe pour leur présence.

Remerciements pour sa présence à Madame Terry, IA-IPR d'éducation musicale et chant choral.

Intervention de Madame Perrin (DAAC):

La circulaire de rentrée réaffirme l'importance de l'éducation artistique et culturelle, en particulier les domaines de la musique, du livre et de la lecture et de la découverte du patrimoine de proximité.

La musique est une priorité du ministère sans cesse renouvelée depuis 3 ans. Un travail important a été fait dans ce domaine.

Le site de la DAAC, grâce à Fabien Boulay, webmaster, présente les ressources et différents calendriers relatifs à la musique.

Concernant « la rentrée en musique », la DAAC insiste et compte sur votre contribution pour renseigner cette rubrique sur le site. C'est un moyen essentiel pour communiquer et valoriser ce qui est fait à la fois auprès du recteur, des autorités, des collectivités, des familles. Quand les moyens sont négociés, il faut avoir des éléments concrets (chiffres, visibilité des actions...)

Lorette Champagnat, chargée de mission musique auprès de la DAAC, gère tous les projets en lien avec la musique de l'école au lycée. Les nouveaux collègues peuvent la solliciter. Elle travaille sur la mise en œuvre du plan académique du chant choral sur les 13 départements de la région. Il existe également un nouveau PREAC « Opéra, expression vocale » qui aura lieu tous les 2 ans, en partenariat avec l'opéra de Lyon et piloté par Céline de Buttet. Ce PREAC s'est déroulé à Lyon en mai 2019 et donnera lieu à une résonance à Ambronay : « improvisation, patrimoine et création ». A cette occasion des ressources sont produites.

La DAAC souhaite recueillir les besoins de formation pour les années futures.

Une grande réflexion est à construire et conduire sur l'EAC.

Le passage à un pilotage en grande région sera fait en janvier 2020. Quel pilotage, quel fonctionnement et comment coordonner les différentes actions des 3 académies ?

Il y a un redéploiement des moyens de tous les services pour répondre aux nouveaux enjeux démographiques de l'académie.

L'académie de Lyon est très attractive, elle accueille de plus en plus d'habitants, mais les structures ne suivent pas, il en est de même au niveau de l'éducation nationale : chaque année, il y a de plus en plus d'élèves dans notre région, mais les moyens n'augmentent pas.

Il faut repenser nos modes de fonctionnement, les adapter à la réalité d'aujourd'hui, travailler par projet, avec les territoires et les élus politiques. Les projets doivent être transversaux, non plus associés à 1 personne, 1 établissement, mais correspondre à des projets plus larges.

Il existe beaucoup de structures culturelles partenaires, ce qui oblige à repenser aussi le suivi des professeurs relais, on tend vers une professionnalisation de la fonction et il faut réfléchir comment articuler les différents services, comment s'acheminer vers des parcours transversaux de « transmetteurs de culture » plutôt que dans des parcours disciplinaires, comment inscrire les professeurs relais dans les réseaux et les territoires ?

Comment gérer la baisse des moyens ? Rencontrer des acteurs, créer de nouvelles dynamiques et convier les professeurs pour repenser une nouvelle organisation.

Intervention de Dominique Terry - IA-IPR d'éducation musicale :

Dominique Terry souligne la dynamique de la musique, l'accompagnement de la réforme du lycée, l'accompagnement de la mise en œuvre du plan choral et de tout le travail culturel mis en place. La discipline a évolué.

Notre mission concerne avant toute chose les élèves, les concerts sont de qualité, la musique est une discipline qui se produit, les élèves sont mis en avant lors de ces concerts, mais aussi aux moments de la rentrée, des commémorations, ou différentes manifestations.

Le cœur du métier consiste à faire progresser les élèves. Les projets menés à leur attention ne doivent en aucun cas être entravés par des actions visant les conditions de travail des professeurs. Une amélioration dans les deux domaines n'est possible que quand les actions menées pour les élèves sont sanctuarisées.

Le projet du chœur académique ne concernera que le département de la Loire et réunira les professeurs du 1^{er} degré, du 2nd degré, des dumistes, des stagiaires,... mais aussi le chœur adulte de la maitrise de Jean-Baptiste Bertrand.

Un concert en fin d'année permettra aussi de faire le bilan de cette année de formation, un bilan de la formation territoriale, de la mise en réseau et de la montée en compétences de tous les participants.

Le séminaire national de la FNCS se déroulera les 25, 26 et 27 mars 2020 à Lyon. C'est un moment de partage, d'échanges sur les pratiques, autour de conférences ou d'ateliers. C'est aussi le moment de mettre en valeur les compétences et partenaires locaux : Centre de la Voix Rhône-Alpes, A cœur joie, Maîtrise de l'opéra, Université de musicologie.

Un des concerts de cette année sera accompagné par les étudiants de musicologie. C'est une très bonne initiative.

90 journées de stage seront « consommées » pour le séminaire, soit 3 jours pour 30 enseignants, représentants de l'académie. Il y aura un appel à candidature puis éventuellement une sélection pour représenter les 3 départements.

Pour la formation spécifique à Arcis :

- les professeurs inscrits dans le projet de création « les films du jeudi » participeront à une journée de formation avec le compositeur le mardi 15 octobre au collège Professeur Dargent (formation à public désigné).

- les autres membres ARCIS pourront bénéficier d'une demi-journée de concertation pour la mise en œuvre de leur concert. Les dates choisies sont à communiquer par chaque groupe pour le 1^{er} octobre à Marion (avec une date de réunion postérieure au 26/11 pour respecter les 5 semaines de délai de traitement de la DGAF).

Les épreuves du bac dans sa formule actuelle et pour la dernière fois auront lieu les 25, 26 et 27 mai 2020. Par la suite il y aura d'autres types d'évaluations.

Intervention de Christine Chapus, Présidente :

Marion Joly étant issue du premier degré, le renouvellement de sa fonction au sein d'ARCIS n'est plus possible. C'est donc la dernière année que nous pourrons bénéficier de ses services et compétences en tant gu'administratrice.

Et c'est grâce à Dominique Terry que la mise à disposition de Marion a pu être prolongée pour cette année 2019-2020.

Christine Chapus et Evelyne Gerin quitteront leur fonction respective de présidente et chargée de mission d'Arcis à la fin de l'année scolaire. Ces décisions de départ avaient été prises depuis longtemps.

Une réorganisation de l'association est donc nécessaire dès cette année pour être pérenne l'an prochain.

La DAAC et Dominique Terry y travaillent.

Ouestions:

Une baisse des moyens est annoncée, dans quelle proportion ?

V. Perrin: La baisse des IMP est de l'ordre de 20%.

Adage, outil de pilotage national de l'EAC et de tous les partenaires, va être déployé ce mois. Le pilotage est partagé entre la DRAC, les élus, la culture, l'éducation nationale. Les besoins en personnel sont donc accrus alors même qu'il y a une baisse des moyens.

Ce nouvel outil va permettre de créer un lien très fort pour les territoires. Les élus siègent dans les comités de pilotages, ils portent une dimension politique.

La DAAC n'a pas les moyens pour accueillir une compagnie en résidence.

Avec un partenariat, on peut mobiliser des artistes reconnus, les inviter au débat.

En réponse à la question sur le risque de voir les projets culturels éventuellement censurés par ce pilotage, la DAAC répond que la préoccupation des élus est de faire rester les habitants sur leur territoire et d'offrir des actions culturelles accessibles à tous. Le pilotage en comité permet de garantir la qualité de cette offre et de veiller justement à une ouverture nécessaire.

Deux interventions de professeurs mettent en avant le paradoxe de faire toujours plus avec moins de moyens. La reconnaissance passe aussi par une reconnaissance financière.

La DAAC répond qu'elle est mobilisée sur les moyens qui est bien une reconnaissance du travail accompli. Si l'EAC n'a pas été impactée davantage que d'autres disciplines et d'autres services du rectorat c'est bien parce qu'elle a réussi à montrer les actions existantes, les chiffrer, d'où l'importance de la visibilité. Le problème sur les 3 années à venir provient de la tension extrême qui existe dans cette académie par rapport aux besoins des établissements scolaires liés à une population accrue. Il existe aussi une inquiétude devant l'annonce de nombreux plans au niveau culturel, sans que ceux-ci ne soient financés.

Constitution des groupes par projet :

- 11 ou 12 groupes monteront la création « les films du jeudi » (44 collèges)
- 15 ou 16 autres groupes monteront des projets variés.

Rappels de quelques points administratifs : 1) ADHESION

Les exigences des agents comptables des collèges publics ayant évolué l'an dernier, nous vous conseillons :

- de faire voter l'adhésion à l'association au prochain CA. Prévoyez de l'inscrire à l'ordre du jour 2 jours avant.
- de renvoyer immédiatement après le bulletin d'adhésion. Une facture Arcis sera alors envoyée au collège.

La convention n'est théoriquement pas obligatoire mais elle est de plus en plus demandée par les agents comptables, nous vous la communiquent donc systématiquement.

Tous ces documents peuvent être renvoyés par mail de préférence, (ou par courrier).

Compte tenu des problèmes rencontrés l'an dernier, ces documents ne seront pas transmis directement aux gestionnaires. Nous vous demandons d'aller les voir pour leur expliquer ce fonctionnement et leur transmettre ces documents. Ils peuvent bien-sûr appeler pour davantage d'explications.

2) TRANSPORT (sans distinction entre collèges privés et publics)

<u>Pour le Rhône et la Métropole</u> : ARCIS transmet la liste des adhérents aux conseils départementaux. Le collège paie directement les factures du transporteur. Il en demande ensuite le remboursement auprès du service habituel des transports en spécifiant "chorale Arcis". L'accord prévoit 2 remboursements à hauteur de 225 € chacun par collège.

Pour la Loire : Arcis prend en charge l'intégralité des transports des répétitions collectives. Le collège signe un protocole qui prévoit éventuellement une participation aux frais à hauteur de 170 € maximum facturés l'année suivante, selon l'utilisation de la subvention du conseil départemental. Cette année, le collège gèrera directement les transports (devis, commandes, paiement des factures) et refacturera à Arcis ces frais avec copie de la facture. Le budget global des transports de l'année devra être adressé à Arcis avant la première répétition collective et au plus tard pour la fin du mois de novembre.

<u>Pour l'Ain</u>: théoriquement aucun transport n'est pris en charge par Arcis. En fin d'année civile, selon les résultats comptables de l'année, Arcis pourra accorder aux établissements une participation exceptionnelle à ces frais.

Rappel du contrat entre Julien Joubert et ARCIS concernant la diffusion de son matériel et la création de l'œuvre : L'utilisation de ce matériel doit se faire dans le cadre strict de la chorale ARCIS. Il ne faut en aucun cas faire circuler les partitions entre collègues, auprès des élèves ou d'écoles de musique (en dehors d'un partenariat pour le concert de cette année).

Nous comptons sur votre bienveillance et sur votre respect du travail de J. Joubert pour ne pas diffuser ce matériel. Il sera disponible auprès de sa maison d'édition (la musique de Léonie) dès l'été prochain.

Interventions du compositeur auprès des élèves :

10 journées d'intervention prévues lors des répétitions collectives : du 27 au 31 janvier et du 10 au 14 février 2020. Le calendrier sera défini entre les différents groupes lors d'une réunion au rectorat le mercredi 25 septembre à 14h00.

Nous signalons par ailleurs qu'il serait utile d'organiser une répétition collective avec les élèves avant l'intervention de J. Joubert durant ces 2 semaines.

Récupérations du matériel sur clé USB pour les différents projets autres que la création

Fin de séance : 17h15